

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 27 OCTOBRE 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5
Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Octroi de contrat / Projet de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / *Insituform Technologies Limited*
 - 3.2. Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Projet de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / CIMA+
 - 3.3. Avis de motion / Règlement abrogeant le Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

164-10-2015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

165-10-2015

3.1 **Octroi de contrat / Projet de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / *Insituform Technologies Limited***

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à des travaux de réhabilitation par chemisage sur 23 tronçons de conduites d'égout domestique, soit une longueur d'environ 2 030 mètres;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site SEAO pour des travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 23 octobre 2015;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+, datées du 26 octobre 2015;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 26 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à la firme *Insituform Technologies Limited* pour effectuer les travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique au coût de 310 502,29 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE ces travaux soient effectués dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

166-10-2015

3.2 **Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Projet de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique / CIMA+**

ATTENDU les travaux de réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique à réaliser cet automne;

ATTENDU QU'un mandat de surveillance est nécessaire afin de voir à la bonne marche des travaux;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits pour une proposition de services professionnels pour la surveillance pendant les travaux;

ATTENDU la soumission reçue de la firme CIMA+ en date du 15 octobre 2015 au montant de 22 800 \$ plus taxes;

ATTENDU la grille d'évaluation préparée par le comité de sélection le 15 octobre 2015;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection en date du 15 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE confier le mandat de surveillance des travaux pour la réhabilitation par chemisage de conduites d'égout domestique à la firme CIMA+ pour un montant de 22 800 \$ plus taxes applicables, et ce, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

3.3. Avis de motion / Règlement abrogeant le Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville

Le conseiller Michael Tuppert donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un règlement abrogeant le Règlement numéro 11030-2015 relatif à la location et au prêt d'équipements, locaux et plateaux sportifs de la Ville.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

167-10-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 40.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier